

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITÉ-TRAVAIL-PROGRÈS



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

(ENS ABECHÉ)



MEMORANDUM D'ENTENTE
ENTRE LE BUREAU DU HAUT COMMISSARIAT
DES NATIONS-UNIES POUR LES REFUGIES
(UNHCR) AU TCHAD ET L'ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE (ENS) D'ABÉCHÉ SUR LES
MODALITÉS D'ÉTUDES DES REFUGIES À L'ENS

Abéché, ce 25 Avril 2017

PREAMBULE

Ce Mémorandum d'Entente (MoU) est conclu entre le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (ci-après dénommé UNHCR) au Tchad, dont le siège est à Ndjamena, représenté par le Représentant de l'UNHCR au Tchad d'une part et l'École Normale Supérieure d'Abéché, (ci-après dénommée ENSA) ayant son siège à Abéché (Tchad) et représenté par son Directeur Général d'autre part. Chaque entité est désignée comme une «Partie» et collectivement les « Parties ».

Considérant que, depuis son implantation au Tchad, l'UNHCR a toujours fourni une protection internationale et une assistance à des centaines de milliers de réfugiés ;

Considérant que l'Éducation est un droit fondamental dans le contexte de la Convention de Genève de 1951 relatif au statut des réfugiés et tous les autres instruments internationaux pertinents en la matière ;

Considérant que l'éducation est pour les réfugiés une priorité au sens où elle leur permet de reconstruire leur vie, d'améliorer leur société, de développer leurs compétences et leurs connaissances en vue d'œuvrer pour la réconciliation nationale, la lutte contre la pauvreté et la résolution des conflits ;

Considérant que l'Enseignement Supérieur est l'une des priorités de la Stratégie d'éducation de l'UNHCR émis en Décembre 2011 et doit être considérée dans le continuum du cycle des enseignements primaire et secondaire appuyé par l'UNHCR ;

Considérant que le forum de réflexion stratégique sur la transition de la gestion de l'Enseignement Secondaire tenu à N'Djamena du 23 au 25 aout 2016 recommande la mise à niveau des enseignants réfugiés des camps de l'est ainsi que la formation des étudiants pour un futur encadrement des écoles et des élèves ;

Considérant qu'à la date de la signature du présent mémorandum, le Tchad compte environ 500.000 réfugiés enregistrés dont environ 350.000 Soudanais résidant dans les camps de l'Est du Tchad ;



2



Considérant que le HCR s'est engagé à appuyer autant que faire se peut les institutions universitaires pour un enseignement de qualité aux étudiants y compris les réfugiés ;

Considérant que l'École Normale Supérieure d'Abéché est une institution publique qui forme les enseignants du secondaire ;

Considérant que l'UNHCR et l'ENSA, en reconnaissant la valeur de partenariats, des réseaux, des synergies et des complémentarités, s'engagent à travailler ensemble pour soutenir le développement de l'éducation des enseignants réfugiés du secondaire ;

En conséquence, l'UNHCR et l'ENSA, en vue de leurs objectifs communs décident de la signature du présent Mémoire d'Entente dans les termes suivants :

Article 1 : Objet :

Le but du présent Mémoire d'Entente est de définir la collaboration entre les parties pour soutenir et faciliter la formation des réfugiés à l'ENSA dans les mêmes conditions que les nationaux.

Article 2 : Mode de coopération :

Les Parties s'efforceront de promouvoir la coopération au moyen des stratégies qui doivent inclure, sans toutefois s'y limiter, les activités mises en évidence dans les articles 2.1 et 2.2 ci-dessous :

Article 2.1 : Des obligations de l'UNHCR/Partenaire :

- (I) Appuyer l'ENSA dans la mesure du possible et fournir un soutien pour assurer un niveau élevé aux étudiants dont les réfugiés ;
- (II) Fournir à l'ENSA, à travers son/ses partenaires de mise en œuvre au début de chaque année scolaire promotionnelle, l'effectif ainsi que la liste à jour des noms des étudiants réfugiés qui désirent entreprendre des études à l'ENSA en vue de leurs inscriptions dans les mêmes conditions que les nationaux ;

